

**PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION  
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
- SÉANCE DU 7 MARS 2016 -**

Etaient présents : Mme BANZO, Mme JONES, M. BALLESTA, M. HOYAUX, M. LABARRE, Mme LAWRENCE, Mme MAGNE, M. ARCELIN, M. HAUQUIN, Mme LEBRAUD, Mme RAHOU, M. BOUDET, M. DAGNEAU, Mme JOUIN, Mme LAVAL, Mme LOPEZ ARAVENA, Mme MARTINEZ, M. IUNGSMANN.

Etaient représentés : Mme MANES-GALLO, Mme OLLIER, M. LEROY-LANSARD.

Etaient invités : Mme CAILLOT, M. RAMBAUD, M. VALAT.

Mme LAWRENCE ouvre la séance à 9H20.

**I – DÉTERMINATION DES PARCOURS DE MASTERS EN ACCÈS DE PLEIN DROIT POUR L'UFR STC**

Mme LAWRENCE rappelle que lors de la précédente CFVU, seuls les accès de plein droit en masters Information et communication et Géographie pour les étudiants titulaires d'une licence du même domaine de l'UBM n'ont pas été votés.

Après discussion avec les responsables des formations concernées, il a été décidé que les étudiants diplômés d'une licence Information-communication de l'UBM pourront bénéficier d'un accès de droit au parcours anglophone du master mention Information, communication.


***NB :** les responsables de parcours des autres mentions (communication des organisations, communication des organisations et humanités numériques) privilégieront autant que possible le recrutement des étudiants diplômés de la licence Information-communication pour permettre une répartition équilibrée des lauréats dans les différents parcours – types de master.*

Mme LAWRENCE propose de passer au vote.

Votants :	21
Blancs :	8
Contre :	0
Pour :	13

**➡ La CFVU adopte les modalités de poursuite de droit en master mention Information, communication parcours anglophone.**

Mme LAWRENCE indique que les étudiants de licence de Géographie et aménagement pourront intégrer de droit les parcours de master, en fonction du parcours-type de licence qu'ils ont validé (conformément au tableau ci-dessous) :

<b>Accès de droit</b>		
		
<b>Parcours-type de licence, mention géographie et aménagement</b>	<b>Parcours-type de master</b>	<b>Mention</b>
Géographie de l'Aménagement et de l'Environnement (GAE)	Images, fixes et mobiles Ou Médiation environnementale	Géographie, aménagement, environnement et développement (GAED)
	Développement des territoires, origine et qualité des produits" (DTOQP)	Gestion des territoires et développement local (GTDL)
Géographie Sociale, Culturelle et Politique (GSCP)	Images, fixes et mobiles Ou Médiation environnementale	Géographie, aménagement, environnement et développement (GAED)
	Développement des territoires, origine et qualité des produits" (DTOQP)	Gestion des territoires et développement local (GTDL)
Géographie du développement des territoires (GDT)	Développement des territoires, origine et qualité des produits" (DTOQP)	Gestion des territoires et développement local (GTDL)
	Etudes interdisciplinaires des dynamiques africaines	Etudes du développement
Gestion environnementale des ressources (GER)	Ecologie humaine	Gestion des territoires et développement local (GTDL)
Tous parcours licence si choix mineure histoire en L1 et L2	Histoire-géographie	Master MEEF

M. ARCELIN ne comprend pas comment gérer cette proposition au niveau administratif.

Mme RAHOU dit que la solution permettant aux étudiants plusieurs accès de plein droit devra obligatoirement faire l'objet d'une délivrance de laissez-passer informatiques.

M. ARCELIN souligne que l'on ne peut pas établir deux procédures d'admission. Autrement dit, tous les candidats au M1 déposeront le même dossier auprès de la composante, quelle que soit leur titre et origine. Après réception des dossiers, la composante isolera les dossiers des étudiants pouvant prétendre à un accès de droit.

M. HOYAUX propose de recevoir en entretien tous les étudiants y compris ceux d'accès de droit et d'organiser ainsi un accompagnement à l'orientation active.

Mme MAGNE s'inquiète des répercussions possibles de cette mesure sur l'attractivité et le rayonnement de nos masters.

Mme LAWRENCE ne craint pas une tendance à l'endogamie dans notre recrutement, la poursuite d'études de nos licenciés dans les masters est plutôt stable se situant entre 27 et 34% selon les formations.

M. HAUQUIN précise que le master est un niveau de formation pour lequel les étudiants se posent avant tout la question de l'accès à l'emploi et n'hésitent donc pas à partir vers une autre université française ou à l'étranger.

Il rappelle également que le taux de réussite académique important au CAPES incite les étudiants à se diriger vers les métiers de l'enseignement (1/4 de nos étudiants).

M. BOUDET se dit satisfait de la proposition émise par le département de géographie. Il craint cependant un problème de lisibilité et souhaite qu'une communication soit effectuée au début de l'année de L3.

M. HOYAUX signale qu'une présentation de l'offre de formation de master en géographie est proposée aux étudiants de L3 le jour même à la maison des étudiants.

Il souligne l'importance de favoriser le départ des étudiants vers des masters d'autres établissements et la diversification des profils étudiants dans une formation.

M. BOUDET est d'accord avec M. HOYAUX mais rappelle l'importance de garantir à un étudiant titulaire d'une licence de Bordeaux Montaigne d'accéder de plein droit à un master de l'université.

Mme JOUIN demande si le dossier d'un étudiant issu de l'UBM sera traité comme celui d'un étudiant hors université.

Mme LAWRANCE répond que tous les étudiants devront constituer le même dossier mais que les étudiants issus de l'UBM dans les filières indiquées précédemment seront acceptés de plein droit.

Mme LAWRANCE propose de passer au vote.

Votants :	21
Blancs :	1
Contre :	0
Pour :	20

**➤ La CFVU adopte les modalités de poursuite de droit en master des lauréats des parcours de la mention de licence géographie et aménagement.**

## **II – DEMANDE DE MODIFICATION D'UN INTITULÉ DE PARCOURS – LIBELLÉ EN ANGLAIS DANS LE CADRE D'UNE COOPÉRATION INTERNATIONALE**

Mme LAWRANCE indique que cette question est reportée à la prochaine CFVU car le responsable de la formation n'a pas pu être entendu sur le contenu précis des modifications demandées.

Cette demande de modification, une fois validée par la CFVU, devra être transmise au MESR pour acter la modification de notre demande d'accréditation.

## **III – QUESTIONS DIVERSES**

M. LAWRANCE annonce qu'une assemblée générale se tiendra jeudi 10 mars 2016 à l'amphi 700 pour évoquer de dossier de l'ESPE.

Mme RAHOU informe les membres de la CFVU de la modification de la date d'ouverture de la procédure complémentaire APB, celle-ci est fixée au 24 juin.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 10H00.

Le Président,

*Signé*

Jean-Paul JOURDAN